

~~M. Gelsner~~

MC/je

Berne, le 19 août 1969

M.B. 73. JB. O.

Notice pour le Chef du Département

copie - Monsieur Natural
 - Service Ouest
 - Ambassade de Suisse à Dublin

./.

L'Ambassadeur d'Irlande m'apporte à votre intention la lettre ci-jointe pour vous exposer le point de vue de son gouvernement dans l'affaire de l'Irlande du Nord et pour demander l'appui du Conseil fédéral. Il m'expose l'oppression dont a été l'objet la minorité catholique à laquelle l'égalité de droits est refusée. En réalité, il ne s'agit pas d'un conflit religieux, mais d'une lutte pour l'abolition d'un régime colonialiste. Le gouvernement irlandais considère de son devoir d'en appeler à l'opinion mondiale. C'est la raison pour laquelle il veut en saisir le Conseil de Sécurité des Nations Unies; s'il n'y parvient pas, il portera l'affaire devant l'Assemblée générale.

Je réponds à l'Ambassadeur d'Irlande que les violences déclenchées en Irlande du Nord nous émeuvent, comme elles émeuvent tous les peuples épris de paix. Cependant, je doute que le Conseil fédéral veuille prendre position dans ce douloureux conflit, car il s'écarterait de sa ligne traditionnelle.

L'Ambassadeur d'Irlande précise qu'il connaît bien notre politique de neutralité et ne s'attend pas à ce que le Conseil fédéral fasse une déclaration publique; mais il lui serait reconnaissant d'exercer son influence pour une solution pacifique du problème.

1 annexe

Micheli.

Inh. Karte aus BR orientiert.

Der BR hat meine Auffassung, dass
 seitens der rhod. Regierung keine Demarche irgend
 welcher Art möglich ist, zugestimmt.

20. 8. 69.

M.

